

## COMPTE-RENDU du GROUPE TECHNIQUE « Mobilités partagées et services de mobilités »

REUNION N° 1 DU 13 SEPTEMBRE 2017

### Participants

Bénédicte Barbry (Mobivia) ; Henri Bismuth (APHP) ; Frédérica Campina (Communauto) ; Denis Collin (Palto) ; Ciprian Cepoi (SNCF réseau) ; Matthieu Cros (APUR) ; Lola Davidson (INTA) ; Thibault Faucon (ADEME) ; Florence Hanappe (APUR) ; André Jaunay (Forum métropolitain du Grand Paris) ; Yvan Gieysse (Paris) ; Fabiola Flex (Taxis bleus) ; Geneviève Laferrere (France Nature Environnement) ; Roch de Longeaux (Uber) ; Olivier Maffre (Ecov') ; Léna Marzin (Conseil départemental du Val d'Oise), Cécile Masi (Ville de Paris, direction de la voirie) ; Clément Molina (Paris Saclay) ; Matthieu Morange (La Poste) ; Pierre Musseau (Paris) ; Paul Ortais (S.E.A.) ; Yann Ricordel (Taxis bleus) ; Christophe Scheidhauer (Paris Capitale Economique) ; Harm Schmidt (SEA), Christelle Seiller (Ile-de-France Mobilités) ; Vincent Szaleniec (Ile-de-France Mobilités) ; Tiffany Vo Ngoc Richard (Conseil départemental du Val-de-Marne), autres participants ? (IdF Mobilités, CD93, autres personnes de la ville de Paris, La Poste, Martine Vazquez (conseil départemental du 93) ; Marion Vergeylen (Forum métropolitain du Grand Paris), Louis Voisine (ville de Paris – direction de la voirie et des déplacements)

### ENJEUX

---

#### Etat des lieux

France Nature Environnement et le groupe Mobivia ont présenté en avant-première leur *Panorama des mobilités collaboratives et partagées* (voir rapport et présentation synthétique en PJ). Parmi les enjeux soulignés en faveur du développement de l'économie collaborative dans les services de mobilités, la **question environnementale** est bien évidemment présente. Mais c'est également l'enjeu du lien social et de la **mobilité inclusive** qui ressort, à travers le développement de services à destination de publics non motorisés (territoires mal desservis / population jeune, seniors, ménages précaires, PMR à titre temporaire ou non...).

Ile-de-France Mobilités (ex-STIF) présente le nouveau dispositif qui fera l'objet d'une annonce officielle de la Présidente de Région le 18 septembre, visant à accélérer la pratique du co-voiturage en Ile-de-France (voir présentation en PJ et le contenu ci-après). La définition adoptée ici du co-voiturage s'appuie sur le chiffre de 2 personnes par véhicule.

#### Présentation de la feuille de route sur le co-voiturage par Ile-de-France mobilités

##### **Une feuille de route pour le covoiturage initiée il y a plus d'un an**

Pour la première fois, en juin 2016, Valérie Péresse avait réuni lors d'une table ronde l'ensemble des acteurs du covoiturage. Suite à ces échanges, Ile-de-France Mobilités s'est engagée à :

- Soutenir les entreprises de covoiturage « courtes distances »,
- Faciliter l'accès à l'offre de covoiturage en intégrant un mode de recherche « covoiturage », complémentaire des transports en commun, dans son calculateur d'itinéraires Vianavigo,

-Mettre en place des places réservées au covoiturage dans les Parcs relais.

Aujourd'hui, après un an de travail, Ile-de-France Mobilités propose des mesures concrètes pour remplir ces trois engagements en faveur du covoiturage.

### **Opération « Tous ensemble pour le covoiturage » : Ile-de-France Mobilités donne un coup de pouce au covoiturage de proximité pour se développer**

Pour encourager les automobilistes à franchir le pas et ainsi développer l'offre de trajets disponibles, Ile-de-France Mobilités a choisi d'offrir des avantages concrets covoitureurs pendant 3 mois à partir d'aujourd'hui. Pour cela, Ile-de-France Mobilités a mis en place l'opération « Tous ensemble pour le covoiturage » à travers un partenariat conclu avec 17 entreprises de covoiturage (Blablalines, Citygoo, Clem', Covoit'ici/ECOV, HopWays, IDVroom, Kankaroo, Karos, MicroStop, OuiHop, Proxiigen, Rezo Pouce, Roulez malin/Covivo, Trajet à la carte, WayzUp, Wever, Zify) en leur accordant respectivement jusqu'à 50 000 € d'aide financière pour le développement de nouvelles offres promotionnelles (détails des offres en annexe 2) visant à convertir d'avantages de Franciliens au covoiturage, en tant qu'usagers et conducteurs.

### **Le covoiturage sur Vianavigo : une première**

Vianavigo, service de recherche d'itinéraires qui regroupe l'ensemble des modes de transport en commun de la région Île-de-France (train-RER, métro, tram, et bus), continue d'évoluer en proposant le covoiturage à sa liste de modes de transports franciliens.

Cette nouvelle fonctionnalité est une première en France ! Vianavigo réunit et compare désormais les offres de covoiturage urbain en partenariat avec les 8 principaux acteurs. Les autres acteurs pourront librement donner leur offre sur Vianavigo dès qu'ils seront prêts. En sélectionnant l'onglet « covoiturage », la liste des trajets de covoiturage correspondant à la recherche s'affiche en précisant le lieu de prise en charge, les horaires de départ et le temps de parcours, et enfin, le prix demandé. Une fois la solution choisie, Vianavigo redirige l'utilisateur vers le site du partenaire concerné qui finalise sa réservation et sa mise en relation avec le conducteur.

### **Le stationnement, un avantage concret et immédiat pour les covoitureurs**

Déjà 5 000 nouvelles places de stationnement de Parcs Relais sont en travaux depuis 2016 à proximité des gares. D'ici 2021, 10 000 nouvelles places de parking labellisées seront créées au total. Dans ces nouveaux parkings, Ile-de-France Mobilités y réservent des places dédiées au covoiturage. Des systèmes comme par exemple la double validation simultanée de la carte Navigo permettront d'appliquer un tarif réduit aux covoitureurs. C'est par exemple déjà le cas dans les parcs relais des gares de Chelles-Gournay (77), Fontainebleau-Avon (77), Lieusaint-Moissy (77) ou encore Souppes-Château-Landon (77). »

### **Débats**

Parmi les questions débattues, celle des suites de cette expérimentation reste à préciser : **dispositif d'évaluation**, politiques publiques à mettre en place **sur le long terme** en fonction des résultats... Un travail est en cours pour développer des parkings relais dédiés aux co-voitureurs avec les acteurs privés au sein des parkings souterrains aux portes de Paris.

### Echange d'expériences : innovations territoriales

Certains territoires ont une politique favorisant le développement des aires de co-voiturage. Ainsi le territoire Paris Saclay s'appuie sur le département de l'Essonne qui subventionne à 50% la réalisation d'aires (les 50% restants pouvant être subventionnés par la Région Ile-de-France).

Le Val-de-Marne fait part des résultats d'une étude prospective sur la desserte du pôle d'emploi de Créteil, autour de l'axe de la RD-RN19 : dans ce territoire moins dense, le co-voiturage en complément d'une offre bus à renforcer semblait répondre de façon plus pertinente à la demande de déplacement que la mise en place d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre de bout en bout. La création d'une dizaine d'aires de co-voiturage, associée à la mise en place d'une communication adéquate, un service de mise en relation des usagers et un travail de partenariat avec les entreprises de l'axe pourrait répondre à cet enjeu.

Le Val d'Oise, dans le cadre de sa mission innovation, a mis en place une approche centrée sur les besoins de l'usager dans le territoire du Vexin : un travail de **co-construction** (habitants, start-up locale), du diagnostic à l'élaboration de solutions, a notamment fait ressortir le co-voiturage comme moyen d'améliorer l'offre de mobilité. Le dispositif crée des **rabattements vers d'autres lignes de transport** à travers la mise en place d'une **signalétique dédiée**, à côté d'arrêts de bus existants. Il s'agit également de répondre à des besoins fins et réguliers de la population (accompagnement d'enfants à des activités périscolaires...).

Les différents témoignages montrent qu'au stade des études opérationnelles, l'option de **réaffecter une partie des parkings des centres commerciaux** à des places de co-voiturage pouvait être plébiscitée par les acteurs publics (espace foncier disponible, coût d'investissement faible) et privés (amène les utilisateurs sur les lieux de consommation).

Une présentation de l'innovation Carlina (société SEA) – un système de transport léger automatique - a été réalisée à l'issue de la séance (voir présentation en PJ ainsi que <https://www.aida-sea.fr/urban-transport/>).

### **PROPOSITIONS**

---

Pour accélérer le développement des nouvelles formes de mobilités

- Aller plus loin dans le droit à l'expérimentation, en créant des communautés d'intérêt permettant de tester la pertinence de solutions en fonction des spécificités de chaque territoire ;

Pour développer le co-voiturage

- Approfondir les partenariats avec les collectivités territoriales dans le cadre de la création des dispositifs incitatifs au co-voiturage et en particulier la création d'aires de co-voiturage ;
- Rendre visibles, à travers une cartographie numérique, les aires de co-voiturage sur les applications telles que via-navigo ;
- Associer les entreprises et notamment les grandes entreprises à travers une présentation spécifique des dispositifs \_ notamment dans le cadre de l'élaboration des Plans de Mobilité Entreprises et à travers le réseau pro-mobilités ;
- Expérimenter des voies réservées au co-voiturage sur les principaux axes routiers sous réserve d'un contrôle efficient contre la fraude (dont le taux est évalué à 13% en moyenne) ;
- Préciser les cadres réglementaires existants (relatifs au co-voiturage en particulier) ;

Pour développer l'auto-partage

- Favoriser la mise en place rapide d'un label « autopartage » en Ile-de-France tel que proposé dans la loi MAPTAM ;
- Creuser la question de la réglementation du stationnement de l'auto-partage : gratuité si véhicule électrique pour inciter les usagers ? Cf. expérience parisienne.
- Intégrer les dispositifs d'auto-partage à une plateforme publique intégrant l'ensemble des offres de mobilités (cf. plateforme privée free2move).